



## Commandement de payer aux fins de saisie vente

Par **patou13**, le **24/10/2013** à **17:55**

Bonjour, j'ai reçu un huissier pour un commandement de payer aux fins de saisie vente pour la somme de 8332 €.

Je touche l'ASS par Pôle emploi soit 15,90 € / jour, le RSA socle et l'allocation logement + un petit salaire de 170 € ( assistante maternelle) . Mon mobilier est un canapé qui est très vieux, 2 meubles IKEA d'une valeur de 700 € , une vieille table et une TV écran plat qui a 7 ans.

Le huissier a regardé et a dit qu'en effet il n'y avait pas de mobilier de valeur. Pas de voiture.

Pas d'argent sur mon compte, à découvert.

Pouvez vous me dire ce qu'il va se passer ?

Cordialement

Par **youris**, le **25/10/2013** à **09:18**

bjr,

soit l'huissier attend que vous reveniez à meilleur fortune et pendant ce temps votre dette continue d'augmenter.

soit il peut faire une saisie sur votre compte bancaire en vous laissant le solde bancaire insaisissable.

cdt